

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla-Bayle), MOREAUD Rosine (CASTERAS), COURTIAL Anne (Castex), COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, BLANDINIÈRES Lydia LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), CALATAYUD François (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

ETAIENT EXCUSES: COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), LECLERC Jean (Daumazan), ARNAUD Véronique (Le Fossat), HUART Valérie (Lanoux), GRANDET Véronique, LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), ROUMAT Guy (Le Mas d'Azil), GILLIOT Diane (Montfa)

PROCURATIONS: COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, LECLERC Jean à PANIFOUS Laurent, GRANDET Véronique à SACILOTTO Claudine, LLUIS Claude à COURNEIL Jean-Claude, ROUMAT Guy à MARTINEZ Rolande

ORDRE DU JOUR:

- 1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 mars 2021
 - 2 – Présentation de la Fabrique Projet Jeunes
 - 3 – Présentation de la SCIC ECLA'ENR
 - 4 – Compte rendu par Christophe VEROS des travaux de voirie réalisés en 2020
 - 5 – Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020 des budgets annexes et du budget principal
 - 6 – Affectation des résultats 2020
 - 7 – Création du budget annexe ZA des Plagnes
 - 8 – Sollicitation dossier Fab Région 2021
 - 9 – Immobilier d'entreprises 2021
 - 10 – Compétence mobilité
 - 11- Maison France Services
 - 12 – Marchés notifiés
- Questions et informations diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2021

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 15 mars 2021.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 mars 2021.

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – PRESENTATION DE LA FABRIQUE PROJET JEUNES

Monsieur le Président explique à l'assemblée que La fabrique à projet de jeunes, est née suite à l'appel à projet du Fond National d'Expérimentation pour la Jeunesse ayant pour but la revitalisation des territoires ruraux par l'action des jeunes

Il indique que 3 objectifs sont visés au travers de cette action :

- Créer les conditions d'accompagnement du parcours du jeune vers l'insertion, la citoyenneté sociale et l'émancipation au travers de l'accompagnement des projets de jeunes (16-30 ans) qu'ils soient associatifs, culturels, artistiques et économiques ;
- Co-construire un dialogue structuré entre jeunes et acteurs par des actions de sensibilisation et de formation : Assemblée libre de jeunes locales et départementale mise en place d'une application numérique ;
- Former et réunir un réseau d'acteurs éducatifs, sociaux et économiques, acculturés autour des problématiques jeunesse, par la mise en place d'un Comité de coopération jeunesse départemental, Études, ressources et outils, formations, Évènements départementaux.

Roger BUFFA indique que la Fédération Nationale des Éducateurs de Jeunes Enfants, finance à hauteur de 30 000 € par an sur 3 ans ce projet sur le territoire Arize-Lèze, complété par un financement Caf à hauteur de 17 750 € / an.

Laurent PANIFOUS présente Camille LEFEVRE, l'animatrice du dispositif salariée de Léo Lagrange, dont le bureau est basé à l'hôtel d'entreprises permettant un accompagnement complémentaire des jeunes par l'équipe sur site.

Camille LEVEFRE décrit ses missions et les premières opérations réalisées dans le premier mois d'exercice du service.

Laurent PANIFOUS demande aux délégués de se saisir du projet et de le promouvoir.

Yvon LASSALLE souhaiterait connaître les modalités de partenariats avec la DDJS

Camille LEVEFRE présente les partenariats institutionnels contractualisés entre les différents dispositifs pour cette opération.

Raymond BERDOU rappelle les missions du FDLA afin que ce dispositif ne soit pas oublié.

3 – PRESENTATION DE LA SCIC ECLA'ENR

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'à la demande des délégués lors du précédent conseil communautaire, une présentation plus exhaustive des tenants et des aboutissants (APS) soit faite à l'entame du présent conseil communautaire.

Madame Raphaëlle MOUHOT (chargée de mission PNR) et Monsieur Francis BIELSA (bénévole à la SCIC) présentent le projet en détail.

Francis BOY exprime sa conviction pour le projet mais alerte sur la situation du gymnase du Mas d'Azil en périmètre de protection ABF et demande de s'assurer de l'accord de l'architecte.

Raphaëlle MOUHOT indique que l'ABF n'a pas été consulté.

Laurent PANIFOUS cite un contre-exemple d'installation de toiture photovoltaïque en périmètre ABF sans désaccord de l'architecte.

Il précise que le positionnement communautaire influe sur le projet.

François VANDERSTRAETEN met en évidence une faute de frappe dans l'article concernant le nombre de voix par part sociale.

Il souhaiterait connaître le tarif de revente de l'électricité produite en évoquant sa désapprobation sur le droit de EDF de vendre "à perte".

Francis BIELSA rappelle que les tarifs sont imposés au prorata de la puissance produite en KW / heure.

François VANDERSTRAETEN explique qu'il y a des systèmes en autoconsommation plus attractifs.

Il rappelle que le coût de recyclage des panneaux est prohibitif, et qu'il faudra s'assurer de savoir qui payera la note.

Anne COURTIAL s'interroge sur les modalités d'assurance de l'ouvrage.

Raphaëlle MOUHOT indique qu'il s'agit d'un système similaire au locatif habitat avec une assurance locataire et une assurance propriétaire.

Elle précise que la SCIC souscrit à la MAIF.

Roger BUFFA explique, qu'en cas de sinistre, personne ne payera.

Il s'étonne du niveau d'étude de faisabilité, il s'interroge sur le nombre de panneaux nécessaires.

Il demande plus d'explications avant de pouvoir s'exprimer sur l'engagement dans cette opération.

Dominique CASTAGNE souhaiterait que soient éclaircis plusieurs points, à savoir :

- 1- Comment est effectué le choix des toitures
- 2- Quelles sont les ressources complémentaires aux parts sociales
- 3- Quelles sont les autres collectivités partenaires

Raphaëlle MOUHOT indique que la communauté d'agglomération de Foix et le SCOT ont adhéré à la démarche.

Elle informe sur les problèmes de raccordements au réseau concernant le gymnase du Mas d'Azil.

François CATALAYUD s'interroge sur la faisabilité d'une installation murale des panneaux afin de limiter l'artificialisation des terres dans le cadre d'une installation au sol.

Raymond BERDOU exprime son refus d'implanter des panneaux au sol près de la salle de sports afin de sauvegarder l'intérêt paysager.

François VANDERSTRAETEN indique que l'emplacement de l'ancienne décharge sur Artigat pourrait être opportun pour l'installation de panneaux au sol.

Francis BOY rappelle que la DREAL reste vigilante sur l'usage de ce site.

Yvon LASSALLE propose aux délégués une adhésion communautaire à la SCIC avec une acquisition de parts sociales d'un montant de 500 €.

Jean Claude COMMENGE exprime son accord pour une adhésion mais rappelle que le SDE09 offre également des opérations similaires et qu'il s'agira de choisir en conséquence.

Laurent PANIFOUS indique qu'il s'agira de désigner un référent communautaire après la création de la SCIC sachant que Yvon LASSALLE est déjà délégué pour le compte de la commune de Pailhès.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver l'adhésion et la souscription de 500 € en Parts Sociales de la Communauté de Communes au projet de la SCIC ECLA'EnR.

L'assemblée procède au vote pour approuver l'adhésion et la souscription de 500 € en Parts Sociales de la Communauté de Communes au projet de la SCIC ECLA'EnR.

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – COMPTE RENDU PAR CHRISTOPHE VEROS DES TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2020

Christophe VEROS, le chef du service "Voirie", présente à l'assemblée le bilan des travaux réalisés sur la voirie d'intérêt communautaire en 2018, 2019 et 2020 ainsi que le programme prévisionnel 2021. (bilan joint à la convocation).

Il présente également le bilan d'acquisition du matériel de voirie.

François VANDERSTRAETEN exprime ses remerciements à Christophe VEROS à Martine MASCARENC et à Hervé BARTHE pour l'encadrement et la gestion de ce service.

Il exprime sa satisfaction sur la réalisation du programme malgré le contexte sanitaire.

Laurent PANIFOUS exprime également sa fierté au regard du service rendu par l'équipe voirie.

5 – VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL

Philippe JALOUX Vice-Président en charge des Finances présente le compte de gestion et le compte administratif pour le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget annexe Zone d'Activité de Peyjouan, le budget annexe Hôtel d' Entreprises, le budget annexe Transport à la Demande et enfin le Budget Principal.

Yvon LASSALLE souhaiterait savoir si il est possible d'isoler les opérations sur les 2 maisons de santé.

Laurent PANIFOUS indique qu'il n'est pas possible de créer des budgets annexes à cet effet.

Il explique l'inertie dans l'instruction des demandes de paiements sur subventions européennes.

Dominique CASTAGNE s'étonne de la mise aux votes concernant des comptes administratifs qui n'ont pas été présentés en commission finances.

Philippe JALOUX indique qu'il s'agit juste d'une photo des finances sortie du logiciel du comptable sans intervention possible.

Il annonce que la commission se réunira préalablement au vote du Budget Primitif.

Jean Claude COMMENGE explique que les engagements ont été tenus mais qu'il s'agira de faire preuve de vigilance pour l'élaboration du budget.

Laurent PANIFOUS rappelle que la stratégie mise en œuvre consistait à retrouver une situation financière saine et viable et notamment pour une gestion plus sereine des opérations d'investissements telles que les maisons de santé.

Il alerte toutefois sur le fait que la situation est saine mais pas exceptionnelle avec une capacité d'endettement à échéance de 3 années mais pas plus.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote de ces documents (à l'exception du Président Laurent PANIFOUS)

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe CEL Arize Lèze

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe ZA de Peyjouan

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe Hôtel d'Entreprises

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe Transport à la Demande

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Principal

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Philippe JALOUX présente le descriptif de l'affectation de résultats (document joint à l'ordre du jour) des comptes administratifs 2020.

► Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération afin de valider l'affectation de résultats présentée.

L'assemblée procède au vote sur l'affectation des résultats.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 – CREATION DU BUDGET ANNEXE ZA DES PLAGNES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a fait l'acquisition à l'Euro symbolique de la ZA des Plagnes à Daumazan sur Arize.

Laurent PANIFOUS précise que Monsieur le Trésorier a indiqué l'obligation de créer un budget annexe spécifique pour cette nouvelle ZA.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour créer le budget annexe ZA des Plagnes.

L'assemblée procède au vote pour créer le budget annexe ZA des Plagnes .

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – SOLLICITATION DOSSIER FAB REGION 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée que le 1° dispositif "Fab Région Occitanie" concernant le financement du fonctionnement du Fablab de l'hôtel d'entreprises est arrivé à son terme fin février 2021.

Il explique qu'un financement à l'innovation peut, à nouveau, être sollicité auprès du Conseil Régional pour la reconduction de l'opération.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour autoriser le dépôt d'un dossier de candidature au nouveau dispositif de financement "Fab Région" concernant le Fablab de l'hôtel d'entreprises.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le dépôt d'un dossier de candidature au nouveau dispositif de financement "Fab Région" concernant le Fablab de l'hôtel d'entreprises.

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 – IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2021

Monsieur le Président rappelle que l'aide à l'immobilier d'entreprises génère un retour sur investissements en terme de retombées économiques, créations d'emplois directs ou indirects mais également en retombées fiscales.

Il informe l'assemblée que l'entreprise CHRONOLAQ, qui a fait l'acquisition de parcelles sur la ZAE de Peyjouan afin d'installer ses locaux professionnels, s'est engagée sur un projet de création de bâtiments pour un montant total d'investissements de 1 955 106 € suivant les postes de dépenses ci-dessous :

Poste 1 – Dépenses Construction	1 874 228 €
Poste 2 – Dépenses Terrain	69 480 €
Poste 3 - Dépenses Honoraires liés à la conduite du projet	11 397 €

Suivant un plan de financement ci-dessous :

Région Occitanie (subvention)	207 032 €	10,59%
Etablissement Public de Coopération Intercommunale Dont 50 % de délégation d'octroi d'aide au Département	88 728 €	4,54%
Autres financeurs publics (Aide "Minimi" déjà perçue)	-15 249 €	-0,78%
Sous-total financement public	280 512 €	14,35%
Autres ressources privées (emprunt, crédit-bail)	1 674 594 €	85,65%
Sous-total financement privé	1 674 594 €	85,65%

Il indique que CHRONOLAQ a sollicité une subvention de 88 728 € € auprès de la communauté de communes pour financer l'immobilier d'entreprise, il précise que cette aide permet un cofinancement à parité avec le Département par un octroi d'aide de 44 364 €.

Jean Claude COURNEIL rappelle que l'aide à JPS Lait à permis à l'entreprise de passer d'un chiffre d'affaires de 2,5 à 6 Millions d'euros avec une ambition à 9 millions d'euros d'ici 2 ans.

Il annonce l'actualité concernant l'entreprise KAWNEER.

► Le Président propose à l'assemblée d'allouer une aide financière à l'entreprise CHRONOLAQ de 88 728 € répartie à parité entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes suivant les modalités suivantes :

- le versement d'une aide directe de 44 364 € à l'entreprise CHRONOLAQ
- la délégation partielle de la compétence pour l'octroi de l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège d'un montant de 44 364 €.

L'assemblée procède au vote pour valider une aide financière à l'entreprise CHRONOLAQ de 88 728 € répartie à parité entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes suivant les modalités suivantes :

- le versement d'une aide directe de 44 364 € à l'entreprise CHRONOLAQ**
- la délégation partielle de la compétence pour l'octroi de l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège d'un montant de 44 364 €.**

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10- COMPETENCE MOBILITE

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, les communautés de communes ont la possibilité de récupérer la compétence "mobilité" et de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Il précise que dans les territoires des communautés de communes qui n'auront pas choisi de prendre cette compétence au 1er avril 2021, les régions deviendront AOM en subsidiarité, en complément de leur compétence mobilité régionale.

Il indique que la compétence "mobilité" (voir plaquette de présentation jointe à la convocation) n'est pas adaptée à l'échelle du territoire Arize Lèze, néanmoins, la Préfecture impose aux collectivités de prendre une délibération pour valider le refus de prise de cette compétence.

Jean Claude COMMENGE confirme que la compétence n'est pas en adéquation avec l'échelle du territoire communautaire.

Il annonce avec satisfaction la mise en route probable d'une extension de la ligne de bus de Massabrac jusqu'au Fossat.

Il indique qu'une prompte réunion sera organisée en partenariat avec l'agence AAA et le PETR afin d'évaluer la faisabilité d'un nouveau mode de covoiturage sur les 2 vallées.

Il précise que ces 2 projets n'ont pas d'interférence avec la compétence AOM.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le refus de prise de compétence "Mobilité".

L'assemblée procède au vote pour le refus de prise de compétence "Mobilité".

42 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11 – MAISON FRANCE SERVICES

Monsieur le Président présente à l'assemblée la synthèse des propositions de la Commission "Affaires sociales" réunie le 25 mars sur le sujet de création d'une "Maison France Services", à savoir :

UN ESPACE FRANCE SERVICES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près du citoyen.

Le label « France Services » permet de trouver dans chaque guichet polyvalent, un socle minimum de services garantis et un accueil identique .

UN ESPACES FRANCE SERVICES : POUR QUELS SERVICES ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...

L'espace « France Services » permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Dans chaque "France Services", il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État : La Direction générale des finances publiques, Le ministère de l'Intérieur, Le ministère de la Justice, La Poste, Pôle emploi, Le Conservatoire national des arts et métiers, La Caisse nationale des allocations familiales, L'assurance maladie (CPAM), L'assurance retraite, La mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, il est possible de déployer des offres de services complémentaires.

LES ESPACES FRANCE SERVICES : POUR QUELLES DEMARCHES ?

Le guichet est pensé pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle:

- **une information de premier niveau** (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);

- **un accompagnement au numérique** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...);

- **une aide aux démarches en ligne** (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);

- **des prestations de conseils** pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

QUELLE ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE ARIZE LEZE ?

Mise en place d'un guichet multisites

Organisation d'une permanence hebdomadaire sur chacun des 4 "Bourgs-Centres" (Daumazan, Le Fossat, Le Mas d'Azil et Lézat) ainsi qu'une **permanence itinérante hebdomadaire sur les 8 communes centres de bourgs** (Artigat, La Bastide-de-Besplas, Les Bordes-sur-Arize, Campagne-sur-Arize, Carla-Bayle, Pailhès, Sabarat, Saint-Ybars) soit 5 fois par an pour chacune de ces dernières.

Mise en place d'une équipe d'accueil

- Un agent d'accueil (profil travailleur social) à temps complet salarié de la Communauté de Communes
- Un agent mis à disposition à temps complet par la MSA (dans le cadre d'une convention nationale de gestion et de moyens avec l'Etat)

Désignation d'un référent communal

Désignation d'un référent dans chaque commune pour la communication et le signalement de proximité.

Mise à disposition de locaux par les communes d'accueil

- Pour les 4 "Bourgs-Centres" :

Mise à disposition d'un local chauffé et équipé du mobilier nécessaire pour l'installation de 2 postes informatiques et une imprimante avec un accès internet. Sanitaires à disposition

- Pour les 8 communes "centres de bourgs" :

Mise à disposition d'un local chauffé et équipé du mobilier nécessaire pour l'installation d'un poste informatique portable (ou poste de mairie) avec un accès internet et imprimante. Sanitaires à disposition

QUEL BUDGET POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ?

Coût de l'agent intercommunal

Création d'un poste (profil travailleur social) d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Salaire annuel chargé : 33 000 €

Frais de déplacement de l'agent intercommunal

Trajets hebdomadaires	A/R
Le Fossat – Daumazan sur Arize	26,8 kms
Le Fossat – Lézat sur Lèze	25,6 kms
Le Fossat - Le Mas d'Azil	30,8 kms
Le Fossat - itinérant médian	30 kms
Total semaine	113 kms
Sur 47 semaines	5300 Kms
Coût annuel	1 600 €

Budget de fonctionnement

Coût poste, déplacements et téléphone portable : **35 000 €**

Financement ETAT : **30 000 €**

Soit un autofinancement annuel de : 5 000 €

Investissement matériel

Sur chaque site: 2 postes informatiques + 1 imprimante x 4 sites soit 7 840 €

Pour les permanences itinérantes : 1 PC portable à 700 €

Soit un total de 8 540 € TTC

Laurent PANIFOUS précise que le risque financier est minime.

Lylie DESCUNS exprime le soutien exprimé par la commission "affaires sociales" sur la mise en œuvre de ce projet.

Marie GILAMA souligne la bonne idée d'organiser une 5^e permanence volante sur d'autres communes.

Francis BOY exprime sa colère devant le désengagement de l'Etat sur ces services institutionnels et indique qu'il votera contre ce projet qu'il juge pour autant utile.

Il informe que la sous-préfecture réponds aux "abonnés absents" quand il s'agit d'un appel téléphonique de maires.

Il indique qu'à défaut de Trésorerie, il y a obligation pour les régisseurs de Saint Ybars de porter l'argent à la Poste du Fossat malgré la présence d'un bureau sur le village.

Lydia BLANDINIERS explique que ce projet est intéressant pour le citoyen et que les discours ne remplacent pas les actes.

Dominique CASTAGNE regrette le désengagement de l'Etat et l'érosion des services mais il met en évidence l'obligation de s'y substituer.

Il propose au conseil communautaire d'élaborer une motion pour exiger une pérennité des services, une volonté de se substituer par défaut devant le constat du désengagement.

Il rappelle que dès le départ de la Perception, il y aura obligation d'aller jusqu'à Pamiers.

Lylie DESCUNS indique que le besoin en services d'accompagnement se fait fortement ressentir au niveau des personnes âgées.

Elle explique qu'il y a un manque d'information sur l'existence de services dédiés tel que la mutuelle à 1€.

Elle annonce qu'un répertoire est en cours d'élaboration afin d'être annexé au journal communautaire.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour engager la Communauté de Communes sur une procédure de création d'un espace "France Services" suivant les modalités proposées par la commission "Affaires sociales".

L'assemblée procède au vote pour engager la Communauté de Communes sur une procédure de création d'un espace "France Services".

42 votants	Votes pour	39	Votes contre	1	Abstentions	2
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12 – MARCHES NOTIFIES

Monsieur le Président informe l'assemblée des marchés qu'il a signé suite à la délégation qu'il a reçu du conseil communautaire :

1 – MARCHÉ DE REHABILITATION DU PONT DE DAUMAZAN:

CRAO TP 222 427,70 € HT

2 - MAITRISE OEUVRE ET ETUDES LIEES A DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE DU FOSSAT:

ROUSSEL Christelle (maîtrise d'oeuvre) 166 159,56 € HT
SOCOTEC (contrôle technique) 7 995,00 € HT
ELYFEC (coordonnateur SPS) 3 010,00 € HT
PRO ECO (étude thermique) 1 950,00 € HT
SOLS ET EAUX (étude de sols) 3 612,00 € HT

3 – MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ARIZE:

PONS CP (lot 1 Gros oeuvre) 330 380,98 € HT
PONS CP (lot 2 charpente) 64 477,67 € HT
SOUEIX LEROUX (lot3 menuiseries extérieures) 70 000,00 € HT
EYCHENNE ET FILS (lot4 menuiseries intérieures) 54 355,00 € HT
PEREIRA (lot 5 plâtrerie) 100 000,00 € HT
E.E.G.I. (lot 6 électricité) 70 618,10 € HT
E.E.G.I. (lot 7 CVC) 52 000,00 € HT
ALLIASERV (lot 8 plomberie sanitaire) 36 940,00 € HT
PEREIRA (lot 9 carrelage) 21 757,51 € HT
SPIDECO (lot 10 sols souples) 19 960,40 € HT
ASP CONCEPT (lot 11 peintures) 21 627,30 € HT
IUMANA (lot 12 ascenseur) 20 500,00 € HT
BENAZET (lot 13 enduits extérieurs) 25 000,00 € HT
TODESCHINI (lot 14 nettoyage) 2 777,50 € HT

4 – TRAVAUX AMENAGEMENT :

BONALDO (aménagement garage siège) 5 440,00 € HT
ALONZO (aménagement nouveau bureau) 2 268,48 € HT
ACTION CLIM (aménagement nouveau bureau) 1 800,00 € HT
SOCOREM (caméras gymnase mas d'Azil) 3 362,50 € HT

4 – ACQUISITION DE MATERIEL :

Ets Gay (tracteur neuf) 58 800,00 € HT
Noremat (épareuse) 37 100,00 € HT

Microtice (matériel informatique)	2 321.89 € HT
Concept Aménagement (mobilier)	3 925.58 € HT
Action Froid (sèche-linge crèche)	2 090.00 € HT
Bergerat Monnoyeur (remorque porte engin)	5 180,00 € HT
SIGNAUX GIROD CHELLE (panneaux de chantiers)	3 303,98 € HT

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

VIDEO GYMNASE

Anne COURTIAL souhaiterait connaître la raison d'une installation de vidéo protection au sein du gymnase du Mas d'Azil.

Laurent PANIFOUS indique que la salle de sports a subi de nombreuses dégradations.

PROBLEMATIQUES SNECTOM

Un débat est engagé sur les divers problèmes générés par la gestion de la collecte et du traitement des déchets : périodicité de ramassage trop éloignée, baisse de la qualité du service, augmentation du coût des contributions, impact et croissance de la TGAP, projet de tarification incitative.